

Procès-verbal de DIVISION

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre ;

Je soussigné Jérémie Caufriez, Géomètre - Expert légalement admis et assermenté en cette qualité auprès le Tribunal de Première Instance de Charleroi et domicilié au numéro 44 de la rue de Bruxelles à 7130 Binche.

Agissant à la requête de la Ville de Binche.

Déclare avoir procédé au mesurage de la parcelle de terrain sise sur la ville de :

BINCHE

J'ai mesuré la parcelle n°109L appartenant à la ville de Binche, faisant objet de la Division et trouvé contenir les superficies suivantes reprises au plan ci-joint :

Partie 1 : 11 ares 17 centiares illustrée d'un liseré bleu sur le plan.

Partie 2 : 4 ares 84 centiares illustrée d'un liseré vert sur le plan.

Le géomètre-expert soussigné attire l'attention des parties sur l'art. 3.61§3 du Code civil qui prévoit que le PV doit être fixé dans un acte authentique. Les parties conviennent à l'amiable que la limite de propriété commune de leurs parcelles contiguës est tel que représentée sur le PV. Les parties doivent inclure cette limite de propriété ainsi que le présent PV dans le prochain acte d'aliénation de ces biens immobiliers respectifs.

Le présent Procès-Verbal de division est lu et approuvé par :

Fait à Binche, ma mission étant ainsi terminée, j'ai clos et signé le présent Procès-Verbal de division pour servir et faire valoir ce que droit et devoir.

Jérémie Caufriez
Géomètre-Expert



BINCHE

Procès-Verbal de Division

Demandeur : Régie foncière communale
Ville de Binche
Rue Saint-Paul, 14
7130 Binche

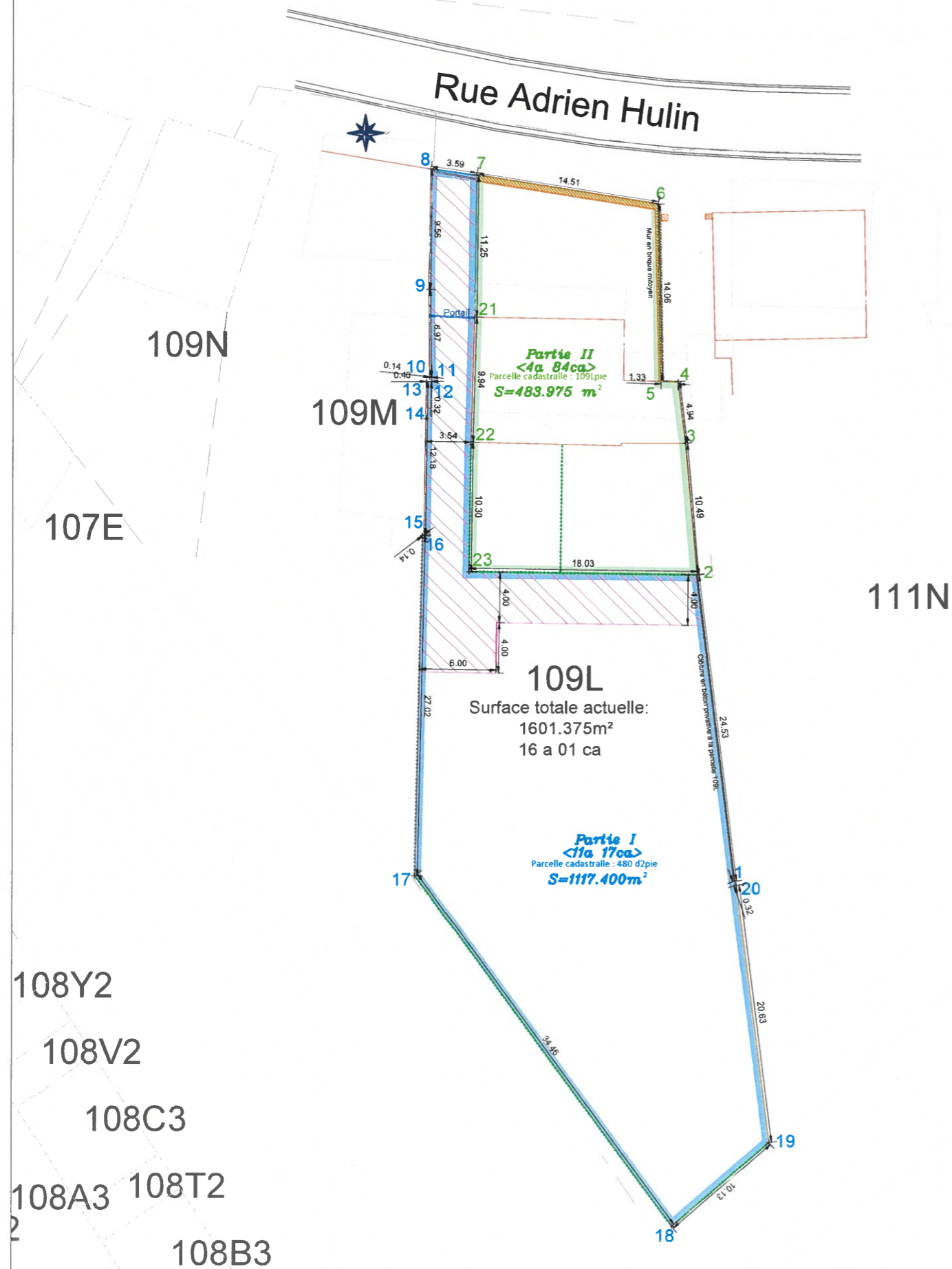
Situation du bien : Rue Adrien Hulin, 31
7134 Péronnes-lez-Binche

Cadastre : BINCHE ;
8^{ème} Division ; Section A ;
n°109L.

Jérémie Caufriez
Rue de Bruxelles, 44
7130 BINCHE
GSM : 0475/95.83.10
jeremy.caufriez@gmail.com

Géomètre-Expert
Inscription au Conseil Fédéral :
N° GEO/18/1448

PLAN de DIVISION



Points	X	Y	coordonnées Lambert 1972	
1	134200.607	125205.055		Clôture béton
2	134176.261	125202.055		Clôture béton
3	134165.810	125201.124		Habitation
4	134160.908	125200.515		Habitation
5	134160.876	125199.183		Mur
6	134146.820	125198.925		Mur
7	134144.533	125184.594		Mur
8	134144.035	125181.040		Habitation
9	134153.591	125180.888		Habitation
10	134160.558	125180.962		Habitation
11	134160.573	125181.100		Habitation
12	134160.897	125181.093		Habitation
13	134160.896	125180.694		Habitation
14	134163.857	125180.655		Habitation
15	134173.079	125180.518		Habitation
16	134173.163	125180.408		Clôture béton
17	134200.173	125179.851		Clôture treilli
18	134228.037	125200.132		Clôture treilli
19	134221.378	125207.772		Clôture treilli
20	134200.913	125205.158		Mur
21	134155.785	125184.456		Habitation
22	134165.724	125184.169		Habitation
23	134176.025	125184.027		Clôture treilli

Légende :

- Clôture
- Voirie
- Parcelle
- Mur
- Habitations
- Voirie
- Servitude
- Partie 1
- Partie 2
- Cotations

Limite	Motivation
1 - 23	L'ensemble des points ont été mesurés sur place en présence des propriétaires validant la position de la limite

SITUATION CADASTRALE : 1/2000ème



© Les données cadastrales 1.1.2022 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale.
Echelle : 1/400ème
Format : A3